L Onorato.

ANNOMOR JUDICIAIRE.

Cour Civile de Distriot, paroisse d'Oriéans.

Division C, No 98 795.

Succession de Henry L. Nick.

EN verse d'un ordre de l'Honorable Cour
Civile de Distriot pour la pacisse d'Orieans,
division C dans l'affaire de sa scession de
Henry L. Nick, dossier No 95795, legit ordre
daté et signé la ler mais 1812, et adressé à
J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai a vendre à
l'enchère publique, à la Bonres des Proprétés Toneis es, 311 rue Bironne a midi, le
JEUDI, 4 avril 1912, les propriétés fencières
anivantes:

inivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et drivite, voies et privilèges qui y apparti naunt, situé dans l'ilet borne par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée natuellement Docatur, idans le Deuzième Datrict de cette ville, et mana le Deurième Datrict de cette vine, et meetrant estante-trois piede quatre pouces (63° 4") de face à la ru-Bienville, borné sur le côte inférieur par la propriété apparenant autrefeis à Jean Gisieer, sur leque! côté il y une profoudeur de cent dix-n.uf piede cinq pouces (1.9° 5"); sur le côté appérieur par la pouces (1:9'5"), sur le côté supériour par la propriété appartemant maintenant on ancientement à Fiançois Gardère sur une profondent de soixante piele (60'), de la avec une largeur augmentée de neul piele ouxe pouces (9'11") plus eu motar, une profondeur pus éloignée de soixante pieda trois puces (50'3") sur la ligne de limite de la proprieté apparteman autrefois à J an Gleises et Thomas Banks et borné en arrière par la propriété autr-fois appartemant a Mercier Père sur laquelle ligne (1'mesure soixante-treixe pieda trois pouces (173'3") le tout plus eu moins mesure française, d'aprée pian dudit lot é abli par Tefnes-e, woyer de ville, et annaté à un acte pardevant Oarlyle Pollock, notaire, du 24 mais 1818 Carlyle Pollock notairs on 24 mats 1818

Oarlyle Pollock, motaire, du 24 mais 1818
2. Un certain lut ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bétases qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartement, situé dans le Rivième District de cette ville, dans Pile' Ne 136 borné par les race Laurel, Annouciation (autrafois Jersey), lècile Castle et Dufossat, et mesurant quaran its-cinq piede de face à la rue Laurel sur cent dix piede [110] de profondeur entre lignes paralèles, étant composé de tout le lot 14 et mettié du lot 13.
3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés desse les améllerations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madiscavil e, parcisse de 5t Tam, many, Etst de la Louisiane, chacun desdits many, East de la Louisiane, chacun desdita hata mesurant soixante piede (60°) de face a la Fue Troisième sur vingt piede (20°) de pro-fondeur, et une largeur ou face de cent vingt piede (120°) sur la rue Ste Anne, toutes me-surce françaises, comme désignés nor un plan de ladite ville comme lots 2. 3 et 4 dans l'ilet

No 7, iequel e-t borne par les rues Troi pio 7, requei ot borne par les rues froi sième Quarrième et Ste Anne.

4. Un orrian lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtissensets, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les ruis Magaein. Bor-deaux Constance et Lyons, formant le comdes rurs Mag sin et Bordeaux et designé par des rurs Mag. an et Bordeaux et désigné papla lettre A sur nu devis ou p an dressé par
John F. Biaun, voyer is 6 avr.i 1856 et an
mené à un acte de vente par lequet John F.
Alfred, a acheté l'édit lot de la Factora aud
Tradera Insura ce Co. pardevant George U.
Proot, netaire en cette vine, lequel dit lot mesurant cinquante (50) piede de face à la lue
Magazine eur une profot deur et feçade à la
rurs facteant de cent viner quater mide (124) magazine aur uno protocident el treade a la rue Bordeaux de cent vingt quatre piede (124) entre lignos égales et parallèles. C'après ledi-arre d'achat, daté du 28 avi. 1 1895. Les amé-lorations consistant d'un cottage alimple on-fertable portant le numéro municipa. 4 502 rue

Magazine
Gonditions — Pour la propriété foncière de la Nouvelle Orléans, une moitié ou pine comptant et la balance s'il y en la, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur portion du crédit de ladite vente devant portion du crédit de ladire vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement l'advi instantant cont d'intérêt par an, de la date de l'adjudica-tion jusqu'au paiement ledit intérét étant pavable annuellement, garanti par hypothè-que apéciale et lien de venident et privilège sur la propriété vendue avec le paute de l'nun salemando, di toutes les autres casuese de sécurité, et cinq pour cent d'hono-faires d'avocat, en less de proces-ladité propriété devatt être assurées par l'acquéreur et les polices d'assu-devant être transférés au por cur du billet pu billet, et l'acquéreur devat uner an des ou billets, et l'acquéreur devat : payer au des ses st en plus du montant de act euchère tou see est en pins du montant de sen enchére tou-les les taxes sur la propriétés duce et exigi-bles pour l'année 1912, ensemi le avec tous les frais des transferts et certificats hypomè-caires, et certificats de la Coor des États Unis, ensemble ave les frais de l'acre de ven-te, pardevant l'on s R. Alba, notaire, et l'ente, pardevant I om s R. Alba, notaire, et l'entragistrement. L'acquereur devant déposé chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt «t aussisans témalité. P'eur la propriété foncié, e de la paroisse de St. Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutee les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Alba, notaire, et l'enregistrement et l'acquéreur devant déposer dix poor cent du prix d'a-

pour cent du prix d'a-chat ne pottant pas d'intérét et de pénaité Encanteur, 910 rue Gravier. Lyle Saxon avocat pour l'executrice. 3 mars—3 10 17 24 31—avrii 4

AYMONCE JUDICIAIRE Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans...
Division E.-No 97,826. Succession de Joseph Donaidson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorab e Conr Civile de District pour la parosase d'Orleans, Liviaion E. Bossier No 97.826, dans l'affaire institulée Succession de Joseph Donaldson, Sr intulée Saccession de Joseph Donaldson, Sr ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Usorato encanteut, l'offirmation vinte à l'euchère publique, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, a la Burase des Proprietés Foncières, 311 rue Baronne, la proprieté fon cière décrite comme aut Un certain morceau ou portion de terre avec les bàtisses et améliorations qui s'y trog-vent avec less la droits. Vois printières

un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec leus les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de queique fa gon en dépendant entre dans le Quarrième. District de cette vitie, dans l'ifet borné per les rues l'Philp. Camp Jackson et Chestant, à une distance de souxante-fix neuf pieds onse partir de l'euroignure des rues Camp et Philp partir de l'euroignure (73° 11° 2°) à la rue l'hillp sur cent conquante neuf pieds ouse dix pouces et en lignes parailèles, laquelle dire portion de terre comprend la moitie (4 prioritor de terre comprend la moitie (4 pius prés de la rue du Camp du lot originaire meut numérate deux et duzz de l'îler vingt menf du Faubourg Lafayette et est designé par la l'ettre D aur un retuficat ou devis d'ur pentage dresse par J. A. D. Hemécourt, vover, en de l'ide portire de l'etre controlles l'etre de l'etre par les vues Quartièmes de l'aux cottages suncle con nus comme les Nos 261s-20 rue Quartième sur 13ti pieds 9 pouces et américanes.

Les médicirations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant les residence contratalement désir buée, a deux étiges en bis contenant 10 cambrie hait en controlles aurie fend, cuterie, etc., toujours louce a de lous bistantes au fas, etc et le côté hangar dans le fond, et terre, etc., toujours louce a de l'en côté de set est est es et amétiorations qui l'éch hangar dans l'éche et le côté hangar dans l'éche et le côté hangar dans l'efond, et terre, etc., toujours louce a de l'en côté de set est est es et amétiorations qui l'efond, cuterie, etc., toujours louce a deux després en bis contenant 10 cambrie l'esque en bis cou dix ponces et aix lignes (159'10'6'), de protondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moffie la plus préa de la rue du Camp au lot originaire, meut numérote deux et douze de l'îlei vingt neuf numérote deux et douze de l'îlei vingt neuf de Fanbourg Lafayette et est designé par la l'eltre D'aux un reruficar on devis d'ar pentage dresse par J. A. D'Hemecourt, vover, en date du prémère septembre 1879 et lei au next pour référance. Les améliorat ous consistant en un outrage sume élavé cenn d'an

sistent en un entrage sample élevé connu com me 1217 rue Philip.
Conditions—Un tiers on plus comptant et Conditions—Un tiers on plus comptant et als balancs, ally en all en un crédit d'un ou deux aus, à l'option de l'acquéreur, la purtion ale crédit de lad ite vente devant être représen-gée par billets de l'acheteur a son propre ordre at endassé par lui, et portant sept pour cent d'unétêt par au à partir de la date de l'adjud. d'intelét par an à partir de la date de l'adjud-ination insqu'an mement du pai mont, et ga-l'anti par hypothèque epéciale et lien de ven-deur et privilèges sur la propriété vendue, les mauses usuelles de sécurité, ensemble avec cinq pour ceut d'hunorairest d'avocat en cas de procès Lacite propriété deuant. At e assuré par l'acqéreur et la police d'assurance devant Atre au moment de l'adjudication trans-ferée au porteur des billets a ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchêts Loutes les taxes de ville et d'âtde son enchère toutes les taxes de ville et d'E

de son enchête toutes les taxes de ville et d'Étctaf dues et axig-bles eur ladite propriété.
Les frais de tous certificate et les
dépenses de l'acte de vente pardevant
E. A. Parsons, notaile. L'acquérer aux
à dépuser dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication,
lequel dépôt ne porter
a tan d'inferêt ni sujet adication,
ne porter
t ni sujet
list aven

Equanteur. 979 rue Gravier.
L. H. Hoover, avocat pour l'administration.
S mara... 3 10 17 24 31...avril 4

AVIS AUX OREANCIERS.

Baus l'affaire du Receveur de la Love and Charity Benevolent Society No 1, of Carrollton, 7th District of N. U.

Carrollon, 7th District of N. O.

DOUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Orléans, No 98.562.— Divisis K.— Avis est par le présent donné aux reauciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressèes d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente nofification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel J. Deviin, receveur de cette affaire, ne setait pas approuvé et homologue et les fonds distribués conformément audit pompte. Par ordre de la Ceur. — THOMAS CONNELL, Graffar. — James J. McLoughlin, avocat. avocat. _29 mars--25-av 2 7

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

J. L. Onorato.

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Cour Civile de District, Parcisse d'Orléans-Division D-No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE, Avenue Champs-Elysées,

ILET BUES VERTU, FORCE ET FRANCAIS. A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi,le 18 Avril 1912

EN VEHTU d'un ordre de l'Honorable étage contenant deux chambres et connue Cour Civil- de District pour la parciese d'Orciéans, Division D. Dossier No. 95 865, dans l'affaire inutulée Succession de Mine Adèle Conditions—Comptant au dernier et plus l'affaire intitulée Succession de Mme Adéle Anderson ledit ordre duté et agué du 11 mars 1912 et adressée à J. L. Ourrato, eucanteur, j'off-trai en vente à l'enchère publique à la Sourse des Prop. létra Fo. cières, 311 rue Baronn, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété déont comme sait.

Un certain lot de écre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 96, horné par les rues Champs-Espaces, Français, Vertu et F. Re. mesu ant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Espaces sor cent vingt hu t pieds de profondeur. Les améliorations compreunent la maison en bois à un

had encharaced. L'acquered devia par les trans de 1912 et les uép ness de l'actue de la trans de l'Alla et les uép ness de l'actue de v nte parde ant J. A. Woodville, netaire, et Encaptenr. 910 rae Gravier. W. Wo dville & Woodville, avocats pour l'administrateur, 17 mars-17 24 31-avril 7 14 18

Ramsey & Danziger

ANNONCE AUDICIATES.

décrite, à savoir :
No 1. Une certaine parcelle de terrain avre

propriété vendue et devra contenir la clause de pacte de non alienando et toutes les clauses de sourité usselles, cinq pour cent d'henoraires davocat en cas de proces, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la polles d'assurance transfèrée au porteur des billes, et l'acheteur devant payer en plus et en sus du mostant de son enchére toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'annnée 1912, et les loyers et revenues de la propriété a apparteur a l'acquéreur, seniement depuis la date de l'acte de vente devant être passé devant Mark H. Election, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

24 mars—24 31 —avril 7 14 21 25

Charles Roth.

ANNONCE JUDICIATEE

SUCCESSION DE Mme MARY DAHMEN

Cottage simple de valeur du Troisseme Die

No 2421 rue D'Abadie.

No 99,821 -- Cour Civile de District Di.

N vertu d'un jugement rendu et signe d'ans l'affaire sus intiniée, daté du 21 mars 1912 par l'Honorable (leo gen H. Théard, inge de la Division E. de ladire Cour. je vandrai à l'enchère publique le JEUUI. 25 avril 1912, à la Bourse des Propinétés Foncières, No 311 rue Baronne, à mids, la propriété suivante décrite, à savoir:

Trois certains lotte de l'arrains aventostes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou en dependent de quetque façon, situés dans le Troisième District, dans le carré botné par les roes Rocheblave.

dans is carré bothé par les rues Rochebiave. Abadie. Dorgenois et Aubry, désignes comme le le Nos 7 8 et ?? du carré No 36 et mesmant chacan trente piede de tace à la rue Abadie ant les profondeurs suivantes. Les Nos 7 et 8 cent vingt deux piede entre lignes paralléles et le lot No 9 cent vingt deux piede sur le côté du let No 8 et cent vingt deux piede sur le côté du let No 8 et cent seize piede de l'autre côté adjuignant le let No 10.

Etat la mâma propuété acquise par Mile Ma

Etat la mame propriété acquise par Mile Me

E. A. ANDRIEU,

- STOUSIBBUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons.

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange

propriété vendue, et devra contenir la clause

ANNOHUE JUDICIALES. Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans

Brvision B—No 99 64%. Succession de Mme CAROLINE BALLAZ, épouse de Stephen Malocole. L'IN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Malocné.

N VERTU d'on ordre de l'Honorable Cour

L'N VERTU d'on ordre de l'Honorable Cour

Civile de District pour la paroisse d'Or.

6ans, Div sion B. doesier No 99,640, dans
l'affaire intitulée Buccession de Mime Caroline
Sal ar. épouse de Steplen Ma oché, l'dit ordre
daté et signé du 11 mars 1912 et airessé i
l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés
Foncières, 311 rue Leronne, à midi. JEUDI,
le 18 avril 1912 la propriété ioncière ci-sprés
décrite à savoir : décrite à savoir : Un certain morceau ou portion de terre, sa-

décrite à savoir:

Un certain merceau ou portion de terre, eassemble avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent et tous les grotts, voies, privilèges, servitudes et avantages y apparènnant un de quelque fiçon en dépendant, sitté dans le Premier Bistriot de cet e ville, dans, liet No 4006, borné par l'avenue Cleveland les rues White, Broat et Pamyre, lequel morceau on portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par li. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1918 en ceté du 19 janvier 1918 en ceté du 19 janvier 1918 en ceté du 19 janvier de l'encoignure de terre commerçant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurantente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la use White au une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du let original No 17 et un pied au fond du lot original No 16, pua du cète du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'arquéreur devant pauer au dessaux et en plus du montant de son apparent les raves pour l'année 1912, et les

paver au deseur et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jeferson C. Wenck, notaire l'acquereur devant déposer 10 pour cent, sans intent ou de pensirié, un prix d'achat au moment de l'adjudication.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Albert Paul.

Placements Lucratifs de

Choix. Résidence de Valeur en Bois à Denx Etages

463 rue Ste-Marie, près Rousseau. Deux Cottages Simples. 2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly. No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A. DAR ALBERT PAUL, Encasteur, Bureau 1 311 rue Baronne-Le JEUDI, 11 avril 1912, a midi, à la Bourse des Propriétée Fon. 1912, a mid, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division A. daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite enrocession, les propriétés enivantes, à savoir—

1º Un certain lot de terre avec toutes les hâtisses et améliorat ons, selvitudes et dapendances qui s'y trouvent situé dans l'Hei 39, borné par les rues 81 Mary, Rel gieus, Rouasenu et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et dépoé en létude de L. R. Kenny, ancien notaire, et meeurant 27 pedis 5 ponces et 5 ligues de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 touces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parailéles (meeuze américaine).

entre lignes parallèles (mesure américaine) Les amèlicrations désignées par le numéro

Con cottages ne sont ismais vacants donnan un revenu minuto. Den de chara, este Conditions... Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevent Clifford M. Rustia. notaire.
L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, an Access et en ultre du prix de l'adjudios.

tion. Un déput de 10 pour cent au moment de Solution:
John L. Feliu, avocat pour le demandeur.
10 mars - 10 17 24 31 - avril 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

de Michaed Anderson.

de Michard Anderson.

OUR CIVILE DE DINTRICT pour la Paroisse d'Oriéssa.—No 100 068 — Division D.—Attendu que James P. Cordill. administrateur public. a presenté une pétition à la Cour a l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la anccession de feue Harriet Pagan. veuve ca Richard Anderson. décédée intentat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raiseous pour lesquelles il ne serseit pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL. Graffiet.—C. C. Friedrichs, avocat.

28 mars = 28 = av 2 7

Ancreasion de Mme Klizabeth Rob bine, veuve par 1er mariage de R. Kanger et par 2nd mariage de Morrison Robbina. OUR CIVILE DE DISTRIOT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,631 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à donné aux oréanciers de cetté succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduirs, dans les dix jours qui suivront la présente netification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compts et tableau de distribution présentés par la Commercia! Germania Trust and Savings Bank, l'exécutrire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les Conds distributés conformément andit commts. Par ordre de la Cour. THOMA 29 audit compte, Par ordre de la Conr. THOMA: CONNELL. Greffier.—Lewis R. Graham, avo

VENTES A L'ENGAN

Danziger & Tessier Stoudback, Stern

ANYONCE JUDICIAIRE. VENTE DE RECEVEUR. Un Mulet, deux Charlote, Charrette, Ameu blement de Bureau.

Lot d'Articles Divers. In Re Reusch Contracting Company. No 99,296-Cour Civile de District peur Paroisso d'Ur éans. DAR DANZIGER & TESSIEB, O. A. Tessier encanteur-Bureau 134 rue Ca

JE DI. LE 11 AVBIL 1912, A 10:30 heures a. m. sur les lisux ovin des rues Claiborne et Melpomène, il sera vendu a l'eschère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, inge de la Cour on des sur. Divis on D. daté du 19 mars 1912, Jane I'ada re o desens initimés .

Un Mulet, 2 Caariots, 1 Charrette, Pavés, Brouettes et m et de divers artièle.

Et immédiatement après, au bureau de la dite Société, chambre de 406, Heanen Buisse. Conditions-Comptant

31 mars-31-avril 7 10 11 ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE BECEVEUR. VENTE DE RECEVEUR.

Iu E. Reuah Contra tung Company.

No 99,296—Cour Civile de Distruct pour la
paroisse d'Oriéans

EDAR DANZIGER & TESSIER, C. A.
Liesnier, Encanteur. Bursau No 131
rus Carondelet — MARDI, le 23 avrii
1912. à midi, à la Bourse des Pre
priètés Foncières, No 311 rus Baroune, il
sera vendu aux enchères publiques, en vertu
d'un ordre de l'Hon. Porter Pai ker juge de
la ci-devant dits Cour. Division D, daté du
19 nars 1912, dans l'affaire aus intinuée, la
proprièté suivante décrite, à asvoir— ANNONCE JUDICIATES.

Propriété Spiendide Donnant un Revenu.
1207.09 rue Freret Grand Cottage Double
sur deux it té de terrain.
1519-21 rue Freret, Cottage Double, trois
chymbres de chaque côté.
Succession Samuel M. Edinburgh.
No 99.736 Cour Civile de District, paroisse
d'Orléans, Division "A."

DAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. RamL. sey Kocanteur—Eureau S41 rue Carondelet—JEUDI ie 25 avril 1912 à midi,
à la Bourse des Propriétés Foncières, No
311 rue Baronne, Piemier District de cette
ville, il serà vendu à l'enchere publique en
vertu de et conformément à un ordre date
et suppé le 22 mars 1912, par l'Honorabie T.
C, W. E'lis, inge de la susdite Cour. Division
A, dans l'affaire ci-desua intitulée et numé.
rotée et à moi afressée, la propriété suivante
decrite, à savoir

a cidevant disc Cour. Division D. date du
19 nare 1912, dans l'affaire aus intituée, la
prouriété autvante décrite, à savoir—
1. Un ceitam morceau ou parcelle de t'rrain,
ainsi que toutes les bâtisses et améliorations
qui s'y trouvent, situé dans l'ilet. No 293 borné
par les rues di Andrew fisaratogs, Joséphi e
et Bod Bempart, d'esigné par la lettre C. sur
un crioquis d'arpentage etabli par Daney et
Wad i l'ingénieurs civits. daté du 19 septembre 1903 annexé à un acte passé devant
J. M. Quintro, notsins, le 5 juillet 1903, ledit
terrain mesurant 39 pieds, 3 ponces et 1 ligne
de face à la rue St. Andrew, sur 39 pieds 3
pouces et 5 lignes en largeur à l'arrière et une
profondeur de 121 pieds 3 ponces et 2 lignes
aur la ligne du lot B, vers la rue Saratoga. Les bâtisses et améliorations comprennent
une residence double a deux étages contenant
de chaque côté. 8 chambres, bains, etc. avec
connexion d'esur-t d'égouts, portant la unméros 2016-2018 de la rue St Andrew.
2. Un certain morceau ou parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorationa qui ay trouvent situé dans le Quatrième
District de cette ville, dans l'ilet No 297,
horné par les rues Dryades. Septieme Baron
Le et blu ème, désigné par la lettre M sur un
croquis d'arpentage établi par C. Unoas Lewis,
députe voyer de ville, daté di 7 juin 1907,
annexé a un acte passé devant J. M. Quintero, notaire, le 5 juillet 1907. Ladite portion
de terrain commeucé à une distance de 80
pieds 2 pouces mesures sur la fue Dryades à
partir du coin des rues Dryades et Septième
et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue
Dryades, als même largeur en arrière et a une
profindeur de 125 pieds ettre lignes paralieles. Les bâtisses et améliorations comprennent un cottage double en bols contennant
de chaque côté quatre chambres, ets. si dési-

rain sine, que conte les bâtisses et améliorations qui s' trous et saint que conte les bâtisses et améliorations qui s' trous et saint dans le quarte me dans le quarte me dans le quarte me dans le qui per les rais freis. Ulle Krato et Locenta Latite paroccie de terrain est comboes de tout le lot No 1 et d'une partie de 10 No 2 adjognant le lot No 1 et d'une partie de 10 No 2 adjognant le lot No 1 et d'une partie de 10 No 2 adjognant le lot No 1 et d'une partie de 10 No 2 adjognant le lot No 1 et d'une partie de 10 No 2 adjognant le lot No 1 et d'une partie de 10 No 2 adjognant le lot No

pieda de face à la rue Freret sur une profondeur de cent vingteix pieda sept pouce et deux lignes eutre lignes parai èles.

Conditiene—Un fiers on plus comptant, et le solde a il y en a un crédit d'un an ou d'un et deux ans ai option de l'acquérer. La partie de orédit de iadice vente devant être représentée par des tillets à ordre de l'acheteur : rea a son propre ordre et endossés par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depnis la date de l'adjudication, garanties par hypothèque apéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et devra contenir la clause de créatt devra être attestée par des billets a ordre de l'achet ur. A son propre ordre, et en-dossée par int portant 8 pour cent d'intérêt annuel depuis la date de l'adjudication jus-qu'au pa ement, garannie par l's politèque apé-ciale, avec privilege et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec pacte de non-alienan-do et toutes les clauses de recurité unhelées. do et toutes les ciauses de recurité usus!es, 5 0/0 d'honuraires d'avoat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des hotes. L'acquéreur devra cayer es sus et en plus du montant de son enchère, toutes le taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent de son machère avec le nontent de montant de ladin. enchère avec l'encanteur au moment de l'adju-dication. Actes de vente devant James Simeon, notaire, sux frais des acheteurs.

H. W. Robinson et H. M., Ansley, avocata

pour le recevent. 23 mars -23 31-avril 7 14 21 23 ANNUNCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE. Le Cottage Simple, 816 avenue Washington, entre les rues Laurel et Annonciation. William L. McDuff versus Mile Emus L. McDuff. No 2,173--Cour Civilede District pour la Pa-roisse d'Orieans.

roisse d'Oriéans.

Da R DANZIGER & TESSIER -C. A. Tes.

sier, encanteur-Bursan No 134 rue Ga.
rondeletJENDI. 4 AVRIL 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières,
311 rue Baronne, il sera vendu a l'enchère nublique, en vertu d'un ordre de l'Hon,
chère nublique, en vertu d'un ordre de l'Hon,
choe H. Thèsard, juge de la sussilise Cour. Di.
v.sion E. daté du ler mars 1912, dans l'affai,
re ci dessus intitulés, la propriété ci. après décrités a savoir. crité a savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtis, ses et amédorations qui a'y tronv nt. désigné par le No Al 6, avenge Washington, dans le Qua rieme District de cette ville, dans liet borné par les rues Washington, Laurel, Auborné par les rues Washington, Laurel, An-nonciation et Six'ème, désigné comme lot 4 aur un pien par E. Pillé, rover, da'é du 9 janvier 1911, lidit lot mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à l'avenue Washing-ton aur 130 pieds 9 pouces 3 lignes de pro-tondeur entre rigues parallèles. Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer en outre de son enchers le paiement des taxes d'Etat et de Ville pour les années 1911 et 1912; 10 pour cent au moment de l'aujudication. l'aujudication.
L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire, aux frais de l'acquéreur. 3 mars-310 172431-avril 4

côlé adjoignant le lot No 10.

Etat is même propriété acquise par Milo Mert Regina Dahmen de Regina Bentz, veuvo de John Dahmen par acte de vente devant Fred Zengel, le 26 octobre 1903, et coregistré dans C. O. B. 190 tollo 785, et dans M. O. B. 779, tollo 143.

Conditions—Une moltié on plus comptant, le soide ail ven a en un crédit d'un an a l'opion de l'acquérent la partie de crédit de la dite ven e devant être représentée par bilet a sidre ven e devant être représentée par bilet a sidre ven e devant être représentée par bilet a sidre ven e devant être représentée par bilet a sidre ven e devant être représentée par bilet a sidre ven e devant être représentée par bilet a sidre ven e devant être de l'acquéreur à son proprié ordre et endossé par lui, portant une hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clanses de sécurité nauelles inclu-un einq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1912 et acte de vente pardevant fred Deibel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CHARLES ROTH, Encanteur.

National Resity Co. Ltd.

24 mars—24 81 av 7 14 21 25

I. B. RENNYSON, Eucanteur. 24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

__VENTER A L'HNUAN.

& Gumbel, Ltd

Succession d'Antoinette Tranchina No 99,302-Cour Civile de District

MAGASIN ET RESIDENCE DE VALEUR,

PRES DU MARCHE CARROLLTON.

210 Avenue Nord Carrollton, entre Iberville et Bienville.

LDAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL,

MARDI le 16 avril 1912, Am di, à la Bourse des Propriétés Fousieres. No 311 rue Ba-ronne, en vertu d'un ordre signé le 11 mars 1912, par : Hou, Ges. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. dans l'affaire et dessus d'Orieans. Division E. dans l'affaire ci deseus inttulée et numérotée, la propriété ci.après décrite, à savoir:

Un certain loi de terre, ensemble avec toutes les bâtiases et amé iorations qui y appartiment, sithé dans le Denxième District de cutte ville, désigné comme loi Trois dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Pierce et par les ruce B enville et Ibervil e, au un coquis par Geo. H. Grandjaan, député vover de ville, daté du 21 juin 1892 lequel dit lot mesure 30 pieds, 1 pouce et 4 itgnes de face à la ruc Carrollton, 30 pieds en largeur à arrière sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et une ligne eur la ligne le divisant du lot No 2 et 117 pieds 7 pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4. Les améliorations ent conques par le No municipal 210 evenue Nord Carrollton, et consistent d'un magasin simple à deux étages, avec des appartements d'habitation contenans 5 chambres, bain, ean chande et froide, gaz, électric té, connectious d'eau et d'égonts.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour ceut de dépot requis an moment de l'adindication
STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Rochiteursntitulée et numérotée, la propriété ci-aprèe

l l'encan, LUNDI, le 8 Avril 1912, à 11 heures A. M., sur les lieux, coin des rues St-Pierre et Nord Liberté.

DAR STROUDB ACK STERN & GUMBEL
Ltd. Léonard L. Stern. Encanteur—
vendra à l'enchère publique, su plus hant
enchérisseur, aux dates et lieux sosdits, en
vertu d'un ordre signé le 21 mars 1912, par
l'Hou, T. C. W. Ellis, inge de la Cour Civile
de District pour la paroi-se d'Orléans, Division
A. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numératée, les effets mebiliers suivants décrits, à savoir:
Tous les effets mobillers de la sus nommée
affaire suivant inventaire enregistré au bureau
des encenteurs. des encanteurs.
Conditions—Comptant. Tout acte néces saire devant être passé pardezant l'eter Stifft,

eaire devant être passé parde seus sous en control de s'acquéreur notaire ant frais de s'acquéreur STROUDBACK STELN & GUMBEL LTU.
Encanteurs. Arthur B. Leopeld, avocat. 28 mars—28 31 - av 7 8

I. B. Rennyson.

Au plus haut euchérisseur sans limite ou réServe.

Serve.

Serve.

Serve.

Serve.

Serve.

Serve.

No 99.85°.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, juge de Division B.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Or.

Ibans, jugement daté et signé du 19 mars 1912, je vendra la propriéte ciaprée décrite, et un orde meubles, à l'encan, JEUDI le 25 av.it 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, l'un magnifique cottage simple No 1234 rue Kerlerec, entre les rues St. Clau de et Marsis, l'ilet de l'avenue Esplanade comprenant 9 grandes chambres, vest-bule dans le centre, office, chambres à bain, galerie sur l'edevant et dans le fond, gazésu de ville, passage pour voiture des deux (ciés, élant sur deux occrains lois ou porti n de terre, sinsi que toutes les bâtiss se et amélorasione qui sy trouvent, maintenant jortant le numero municipal 1234 de Kerierec, et tous les droits, voice, divisièges, ser vitules et au sitages y appartenant ou de quérque facts et sitages y appartenant ou de quérque facts et sitages y appartenant ou de quérque facts et de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues & villerer (autrefois History). St. Claude (autrefois Honos), et l'avenue Espanade, et syaut les dimensions suivantes, à savoir Un des lots meaurant trente pieds, trois lignes (30° 3°) de face à la rue Kerlerec et l'autre lot meaurant trente pieds et trois poncès (30° 3°) de face à la rue Kerlerec les deux (30° 3°) de face à la rue Kerlerec les deux L'acte de vente pardevant M. J. B. Rosser, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars 3 10 17 24 31 – avril 4

B. RENNYSON.

B. B. Rennysia at area Kerlerec is lutte lot mesurant trente pieds et trois bouted at trois cent ving Kerler to lot mesurant trente New at the very section of the protonders at a reack creating lots to self-ging parties at a reack creating lots every self-ging parties at a reack call at the potential self-ging parties at a reack call at the potential self-ging parties at a reack creating lots to self-ging parties at a reack creating lots to self-ging parties at a reack creating lots every self-g

coignne saluchou Park, carré Constance et Calboun, co prenant hall trois chambres à concher, saion, salte à manger, bain, office, gr. Tott ques avant et arrière sur en grand let de 11 pieds de face à la rue Patton sur 144 pieds 7 pouces 3 lignes sur Audubon Park, Carré rue Constance.

Comprenant à chambres, gas, portique avant de chaque côte, sur un grand lot. 38 pieds de face sur 144 pieds 7 al ignes en profondeur.

Confomément un ordre qui mà été adresse par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Diyrion C de la Cour Civile de District, jugement daté et signé le 20 mars 1912, je vendrai les propriétés décrites cudesnas aux conditions d'un tiere on pius comptant, le soide en un et deux ans, la partie de crédit devant é re représentée par des billets à critre garantis par le deux ans, la partie de crédit devant é re représentée par des billets à critre garantis par le la date ce l'adjudication jusqu'au pai moi de vendeur et hypothèque devant consenir la cianse de non altenando; l'obligation de témoir de vendeur et hypothèque devant contenir la cianse de non altenando; l'obligation de témoir de vendeur et propriété ven us, et ton cas de défaut de paiement; l'hypothèque devant contenir la cianse de non altenando; l'obligation de témoir de vendeur et propriété ven us, et ton cas que les billets ne soient j as pajés, l'acquereur devant assumet le paiement de vente devant E. M. Stafford, notaire, et déposer du pour cent au moment de l'adjudication avec pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, et déposer du pour cent au moment de l'adjudication avec les autres de l'apurereur.

L'acquéreur devant assumet le paiement de l'adjudication avec pour l'année 1912 au dessue et en plus du prix d'achat; l'acte de vente pardevant Rue.

L'acquéreur devant assumet le paiement de l'adjudication avec l'apurereur.

24 mars-24 31-avril 7 14 21 25

VENTES A L'ENUAR

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE. D'UN

Joli Cottuge Simple. No 533 Rue Troisième. Mme E. B. Savage vs Hugh Byrne et Als.

No 98,566-Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. DAR KERNAGHAN & CORDILL - W.A. Kornaghan, Fnoant ur. Bureau No 329 us Carondeir - JEUDI le 2 mat 1912 a nidi. à la Buras des Fropriétés Fondères, No 311 rus Baronne, i sera vendu à l'enchè. o publique, en verto d'on jugement rendu le 22 mars 1912, et signé le 28 mars 1912 par Honorab e E. K. Skinner, juge de la unidite lour, Division C, dans l'affaire di desets intil'Honorab e E. K. Skun er, juge de la na-dies (Cour., Division C, dans l'affaire ci-desets intiture il propriété maprès décrite. A savoir. Le soil cottag simpli en bois No 533 rue. Toisième, retiré du trottoir, contenant gaiteries et 6 chambres. Le lot de terre est sitté dans le Quatrieme District de cette ville, dans le carré boire nar les rues Roussen, Fuiton. Deuxième et Troisième, mesuraat vingt-cinq pieda quatra pouces le la eala rue Troisième. A méme largour en arrième sur me umfon-

pinda qualta pouces le la eala rie l'inistème . A méme l'argeur en arrière, sur une profondeur de cent vingt-cin; peda sept pouces trois lignes sur la ligne de côté vers la rue l'alien de côté du los Nodeux lignes sur la ligne de côté du los No O ze.

Etant la même propriété acquise par Patriok
Byrnale 12 avril 1889, per acnat de Mme El.
len Shipper et als conun comme il appert
d'après un acte passé pardevant J Bendernale, hotaire, enregieté dans J. O. B 128, paia, notaire enregistié dans 7. O. B 128, page 754.

Le boyer est estimé à \$168 par an, un volsinage tranquitle, prée des lignes de cars.

Conditions—Un itere ou lus comptant, la baiance à un et deux a s, bil ets à ordre lien du vendeures les clauses de sécurité nanelles avec buir pour e us c'uniérêt depuis la date d'act dication, juaqu'au palement, l'acqué, reus devant assumer et payer et les tares de 1912, tous les coûts de certificats et acte de vente aux frais de l'acquéreu pardevant Pierre D. Ouvier, notairs. Dix pour cent cometant au moment de la vente.

W. H. Byrnes, F. B. Davenport, Geo. Mont. gomery, avocate

31mars-31-avril 7 14 21 25-mai 2

AMNONCE JUDICIAIRE

ANNONCE JUDIOIAIRE

PAR RERNAUMAN & CORDILL—W.A

Kernaghan encanteur.— Burean 339 rue

Carondelet.—JEUDI. 'e 25 avril 1912, a

midi, la Bourse des Propriétés Foncières. No
311 rue Harons. 'il sera vendu à l'enchére

bub ique, eo verit d'un ordre daté du 19 mars

1912 de l'Hon. Ge. 'il. Théard, juge de la

Cour Civile de District,
Division 'A'

AU Plus Hauf Enchérisseur

Tous les effets de la Soutern Co
Operative Fish and Oyster Co
consistant en banes d'huîtres donnés à bail par le Conseil des

Commissaires, ameublement de
bureaux et installations, saes, i lot
de porteurs d'huîtres, i lot de couteaux à huîtres, i lot de marteaux
à huîtres, i lot de bidons, i lot de

comptes ouverts, deux équipe
Mannonce JUDIOIAIRE

PAR RERNAUMAN & CORDILL—W.A

Kernaghan encanteur.— Burean 339 rue

Carondelet.—JEUDI. 'e 25 avril 1912, a
midi, la Bourse des Propriétés Foncières. No
311 rue Haronne. 'I sera vendu d' i sonchére
bub ique, eo verit d'un ordre daté du 19 mars
1912 de l'Hon. Ge. 'ii. Théard, juge de la
Cour Civile de District, Division No 199,3756. La propriété
teaux Perme Deurin de les vente d'un ordre daté du 19 mars
1912 de l'Hon. Ge. 'ii. Théard, juge de la
Cour Civile de District, Division d'averse décrite, à savoir...

Lu certain 'ot de teire eitué et se trouvant
dans le Premier District de cette ville, dans
veuve Patrict Tubir de pour entre d'un ordre astè du 19 mars
1912 de l'Hon. Ge. 'ii. Théard, juge de la
Cour Civile de District, Division Mars
L'acquire per le rue cet étaité été se trouvant
dans le Premier District de cette ville, dans
veuve Patrict Justin N. 49, 375, la propriété
veuve Patrict d'un ordre daté du 19 mars
1912 de l'Hon. Ge. 'ii. Théard, juge de la
Cour Civile de District, d'un ordre averier d'un cette est est en en surce, acte et en en plus cette ville, dans
veuve Patrict Justin N. 49, 375, la propriété
veuve Patrict Justin N. 49, 375, la propriété
veuve Patrict Justin N. 49, 375, la propriété
veuv DAR KERNAGHAN & CORDILL-W.A

quéreur.
McCloskey & Benedict, avocata,
24 mars—24 31—avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE COTTAGE EN BOIS No 2276 rue Nord Johnson.

Philomène Clav.

No 99.534—Cour Civile de District pour la Parolase d'Orléane

Parolase d'Orléane

PAR KERNAGHAN & CORDILL

W. A. Kornaghan, Encantour — Bu
reau No 339 rue Carondelet — JEUDI, ie 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des
Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en verru d'un ordre en date du 26 février 1912, tendu par il Henonorable Fred D. King, juge de la dite Cour. Division B, dans l'affaire cidessus intitulée, la propriété ci après déorite à savoir: desaus intitulée, la propriété ci après dé-vrite, à savoir : Le cottage en bois à un étage. No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lut de terre, situé dans le Troisième District de cet te ville dans l'ilet désigné par le No 915, bor Lé par les rues Mandeville, Célestne, actuel.

né par les rues Mandeville, Célestine, actuel·
lement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trute pieds de face sur la rue C'lestine, actuellement Jehnson aur un- profondeur de 100 pieds entre ligus ségales et parallèlis et formant le coin de la rue Cèlestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'amélière prés des ligues de chare.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, aude-sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevart [Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31—av 4

VALS DE SUGGESSIONS

Succession d'Aifred Nelson TOUR OFVILE DE DISTRICT POUR LA TOUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA pancisca d'Oricans — Eo 95 076. En vision D Avis est par le present deuxe em grandouer de cettes encocesion et à toutes cutres personnes imbressées d'aveir à daure, dans les dix jours un survont la présente notification, les raisons s'ils en em oi peuvent en avoir) peur "equelles le compte final présenté par Mms Fieresons Brown, vauve d'aifred Nelson, admansistratrice de cette aucocesion ne serois pes apir uve e housion m all selaper 2x ordre de la Cont. THOM AS "ORMELLA, Gref. is E. M. Stafford, avocat.

3 avril—3 7 12

Succession de Mme Bosanen Chambers, venve de Laurence Kuntz. bers, venve de Laurence Mansa.

OUR OIVILE DE DISTRIOT pour la parcresc d'Orléana. Ho 96,641 — Divisée E

A 12 200 par le presont donne aux
uvés actres per le presont donne aux
es actres per le presont de devair
a dedure, dars les dix jours qui suivrafi
la présente no inestict, les raisons (a lises une on pervent en avoir, pour lesquelles
le comme provisoire présonte par Assitiony J. Rossi, ne serait pas aprouv
e et aomologue et les fonds distrusée
conform ment audit compte. Pa o dre le le
10 THOMAS CONNELL, Greffier — Chang
I. Denéchand, avocst.

uccession de Alme Elizabeth Odon

épouse décédée de Dave Ball. Apouse décédée de Dave Bell.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour le Parouse d'Orléans — En 97.990. — Divi sior A.—Attendu qu'Arnold L. Mess s prè se mé une pétition à la foura l'effect d'extent des leurs d'exécuteur testamentaire duif dans le succession de fou ER rebeth Odom, épouse décédée de Dave Bell, décédée lestait; avis est per le présent conné à tous ceux que celme peut connerner d'avuir à déduire dans les dix jouis, les relaons pour lesquelles B ne serais pas fait droit à ladite pétities. Parordre de "Conr. THOMAS CONNELL, Grether.—A. Guilbault, avocat.

3 av-3 7 12

Succession de Frederick C. Webert. Buccession de Frederick C. Webert.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUS LA

paroisse d'Orienne—No 97, 168—Divisien

E.—Attendu que Louis C. Webert a présenté
une pétition à la Gour à l'effet d'obtenie des
lettres d'administration dans la succession des
feu Frederick Conrad Webert, décédé intestai;
av.s est par le présent donné à tous ceux que
cela peut concerner d'avoir à déduire dans les
dix jours les raisons pour lesquelles il ne sa
rait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre
de la four, TROMAS CONNELL, Gretter.

John Watt Duffy, avocat.

2 av—2 6 11

Succession de John W. F. Meyer. OUR CIVILE DE DISTRIUT POUR LA paroisse d'Oriéana—No 100,037—Division A.—Attendu que Thomas Wilson e présenté une pérition à la cour à l'effet d'obts présenté une petition a la cour al une sancte nir des lettres d'administration dans la sacression de feu John W. F. Meyer, décédé intension de leu John W. F. Meyer, décédé intension de le course de la aton de feu John W. F. Meyer, décédé intentat, avis est par le présent donné à temps sonx que cels peut concerner d'avoir à déduire dans les dix fours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait d'orit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraieus pas approuvée et homologuée conformém nt a la loi. Par ordre de la Count THOMAS CONNEL. Greffier.—Martin H. Manion, avocat.

27 mars—27 31—av 5

Succession de Ulysoe George et de Mazon George, son épouse, et Mary George.

Mary George.

OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Daroiese d'Orléans—No 100 045 — Division B - Attendu que Eugène Willis George, mieux counu comme Eugène Willis George, mieux counu comme Eugène Willis George, an présenté anne pétitions la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'adminisorration dans la succession de feux Utysse George et Manon George, son épouse et Mary George, décèdés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour iesquelles il ne serait pas fast droit a ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL. Grefier. — Join F Tobin, R. B. Logan, a-ocats.

27 mars—27 31 — av 5 27 mars-27 31-av 5

Succession de August Collons OUR CIVILE DE DISTRIOT pour la paroisse d'Orléans—No 99,267—Divisies B—Avis est par le présent donné aux oreans.c.rs de cette succession et à toutes aures personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sonnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui survront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent em avoir) pour lesquelles le compte crésenté par J.—P. torvill, administratour de catée succession, ne serait pas approuvé et nome-logué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ardre de la Cour. THOM AS CONNELL. Greffier —C. C. Friedrichs avects.

28 mars-28-av 2 7 Succession de Daniel Barton OUR CIVILE DE DISTRICT PUUR LA paroisse d'Orleans—Wo 99 802—Division B - Avia est par le présent donne sum stéantiers de cotte succession et à soutes actres personnes intéresées d'avoir à déduire, dant les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils au out es peuveut en avoir) nont lesquelles le compte présenté par J P. Cordill ue serait pas aprontés intrés de la proposition de la présente notification et le présente par J P. Cordill ue serait pas approntés de la parois de la parois d'attituée cen presence par J. P. Corquit the serant pas approximate the monocorus et was funds distributes comformément audit compte var offers de a cour. — THOMAS CONNELL, Grether. — U. C. Friedrichs, avecat.

24 mars—24, 28—av 2.

